

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Ce CTSD a été convoqué ce jour afin d'étudier des mesures d'ajustement pour la rentrée 2016. Nous saluons votre décision Monsieur le directeur académique de revenir dès ce mois de juin et sans attendre la rentrée, sur certaines fermetures ou de répondre favorablement à certaines demandes d'ouverture, même si nous continuons de penser qu'il aurait été pertinent de le faire avant le CDEN de février dernier afin d'une part, de ne pas impacter les équipes avant le mouvement des personnels mais aussi de respecter la chronologie de nos instances officielles. Il est primordial selon nous de considérer que la Commission Départementale de l'Education Nationale qui se réunit en préfecture doit mettre un terme aux tractations, et aux audiences.

Lorsqu'on traite de carte scolaire, il y a toujours un risque de voir différentes interventions médiatiques ou politiques prévaloir sur les aspects pédagogiques et l'intérêt des élèves. De notre côté, nous tentons de hiérarchiser objectivement et en dehors de toute forme de pression les situations des écoles sur la base de critères relayés par les équipes pour éviter que ce soit ceux qui crient le plus fort qui soient entendus.

Mais puisque nous sommes réunis aujourd'hui, nous saisissons cette occasion pour attirer votre attention et celle des membres de cette instance sur deux problématiques urgentes de notre département.

En préparant ce CTSD, nous nous sommes rapprochés d'écoles accueillant une ULIS. Je pense plus particulièrement à l'école Emile Gauzy qui accueille douze élèves dans son ULIS, dont six ont atteint douze ans dans l'année Ils sont, comme on dit dans notre jargon « orientables » car nés en 2004.

Pour ces 6 élèves, grâce au travail de l'enseignante, grâce au projet d'inclusion de l'équipe, après concertations avec les parents en équipes de suivi de scolarisation, il a été décidé dès le 1er trimestre 2015 d'une orientation ULIS Collège. Dès lors, un long travail s'est mis en œuvre, patient mais néanmoins motivé afin de préparer cette orientation.

Ces élèves à besoins particuliers, sont, faut-il le rappeler les plus fragiles. Je pense à l'un d'entre eux qui avait été réorienté il y a peu de l'IMP vers l'ULIS école, après beaucoup d'aménagements et de concertations...

A l'heure où je vous parle Monsieur le directeur académique, faute de places en ULIS Collège, pour ces 6 enfants de l'ULIS Ecole Emile Gauzy, le verdict doit être annoncé aux parents, froid et sans appel : ce sera la liste d'attente !

Pour certains, ce sera la sixième ordinaire ! Autant envoyer dans le grand bain en eaux profondes, un enfant qui ne sait pas encore nager seul.

Ces élèves ont tous un profil particulier, ils sont "globalement" d'un niveau CE1/CE2. Dans une classe à 30, ils auront, c'est certain d'énormes difficultés malgré toute la bonne volonté des professeurs. La hantise de ces parents, c'est le risque de stigmatisation par les autres élèves, le décrochage scolaire définitif, l'ennui scolaire et comme c'est souvent la conséquence logique, la violence scolaire. Un risque que le travail mené avec eux durant trois ans en ULIS école soit réduit à néant.

Malheureusement Monsieur le Directeur académique, les enfants de l'ULIS Emile Gauzy ne sont pas un cas isolé. Selon nos sources, ils seraient près d'une centaine dans le Gard à être sur liste d'attente d'une place en ULIS collège, dont 37 sur la seule ville de Nîmes.

C'est tout simplement inadmissible pour des parents et juste révoltant pour un enseignant spécialisé.

Nous vous demandons, monsieur le Directeur Académique de dégager à minima deux moyens premier degré pour créer urgemment au moins 2 ULIS à la rentrée prochaine aux collèges de Feuchère et de Bellegarde. Dans la perspective prochaine du Comité Technique Académique qui se tiendra au rectorat de Montpellier, nous vous demandons de peser de toute votre influence pour que Madame le Recteur, dont c'est la compétence, vous donne les moyens et un avis favorable à cette mise en œuvre.

De la même manière, certains IME ont un P/E très insuffisant. De l'ordre d'un seul enseignant pour 60 enfants. Songez par exemple que plus de la moitié des élèves de l'IME de « La Cigale » n'ont pas accès à une seule minute de prise en charge scolaire dans leur emploi du temps.

Chacun s'accorde pourtant à dire que quel que soit le degré du trouble cognitif dont est atteint un enfant, celui-ci sera plus heureux, mieux dans sa peau et commencera à amorcer des progrès dès lors qu'on le sollicite pédagogiquement un peu tous les jours. Nous vous demandons, Monsieur le directeur académique d'étudier la création d'un poste d'enseignant spécialisé à l'IME de « La Cigale ». De la même manière, nous n'oublions pas la nécessité d'un nouveau poste d'enseignant référent dans le Gard.

Et si le ministère se saisissait enfin, réellement et sérieusement, de cet enjeu qu'est le handicap scolaire : Handiscol ? Pour avoir œuvré depuis de nombreuses années à faire signer des pétitions pour obtenir de vrais contrats, un vrai salaire et une vraie formation pour les auxiliaires de vie scolaire, nous accueillons très favorablement l'annonce de François Hollande de proposer des **contrats d'AESH de droit public à toutes les AVS en CUI**, et ce même s'il faudra 5 ans pour en finir avec la précarité à raison de 11 000 passages en CDD par rentrée scolaire et en commençant par 6000 dès septembre 2016. Comme nous le disons souvent, chaque pas est bon à faire dès lors qu'on va dans le bon sens.

Concernant les **rythmes scolaires dans le 1^{er} degré**, la sénatrice Françoise Cartron a remis au premier ministre son rapport sur le bilan des initiatives prises par les élus en milieu rural pour organiser et développer les activités périscolaires. Elle dresse globalement un bilan positif de la réforme en milieu rural tout en traçant de nombreuses pistes d'amélioration. Il est dit que la réforme n'a pas créé mais plutôt révélé les inégalités sur le territoire. Les petites communes se sont en effet saisies des activités périscolaires pour offrir des ateliers de qualité, utilisant les richesses locales, pour attirer les familles et ainsi conserver leur école. Elle pointe la grande diversité dans la déclinaison des contenus, tout en rappelant que toutes les activités ont un intérêt pour l'élève, y compris les plus simples, notamment celles comportant un aspect ludique. La réforme bénéficie ainsi surtout aux enfants de milieux défavorisés qui n'avaient que très peu accès aux activités périscolaires. Elle met également l'accent sur les difficultés d'organisation concernant l'articulation entre les TAP et l'APC. Par exemple, la question de la prise en charge de l'élève après les APC, alors que l'activité périscolaire est en cours, se pose. Par ailleurs, les activités TAP et APC sont parfois redondantes. Cela nécessite pour nous la mise en place de formations conjointes entre tous les acteurs. Ces formations permettraient également de développer une approche spécifique pour l'école maternelle. La sénatrice mentionne également que si la grande majorité des communes ont bénéficié du fonds d'amorçage de l'État, seulement la moitié ont eu un financement de la CAF. Certains élus ont abandonné la demande d'aide à la CAF à cause de la complexité du dossier. Pour l'UNSA Education, il faut donc simplifier la procédure d'attribution de cette aide. Un des risques à terme est un essoufflement de l'offre d'activités. Pour l'UNSA Education, il faut créer un vrai partage de ce qui est mis en place. ¼ des élus ignorent ainsi l'existence des Groupes d'appui départementaux (GAD), créés pour aider les communes. La mutualisation est une voie à développer pour enrichir les activités et les renouveler.

Dans un autre rapport, rendu public ces derniers jours, l'Inspection Générale estime ne pas avoir le recul nécessaire pour juger des bienfaits ou non des nouveaux rythmes sur les élèves ; là ou d'autres, dressaient déjà le bilan quelques jours après sa mise en œuvre.

D'ailleurs, il ne nous a pas échappé que de nombreux candidats de l'opposition n'ont pas tardé à placer en tête de leurs promesses électorales, électoralistes devrions-nous dire, le retour à la semaine de 4 jours pour les communes qui le souhaiteraient. Après le décret Hamon qui amène une multitude d'horaires différents et surtout des week-ends de 2 jours et demi, ce qui est une aberration du point de vue des rythmes de l'enfant, le libre choix des communes constituerait une erreur sans précédent qui aurait des conséquences gravissimes sur l'organisation des services déjà passablement compliquée depuis 2 ans. La semaine à la carte pour les communes : « quatre jours ou quatre jours et demi ? » C'est tout simplement irresponsable !

Quoiqu'il en soit, le moment venu, les enseignants qui auront mouillé le maillot ; qui ne sont pas toujours ceux qui font le plus de bruit ; ceux qui auront pris sur eux de revoir leur organisation pour tenter d'alléger les journées de l'enfant, sans céder aux replis conservateurs et aux intérêts particuliers, pourront sortir de cet épisode la tête haute d'avoir été parmi ceux qui ont proposé, qui ont entrepris, qui ont tout essayé.

Pour revenir à la carte scolaire, à la rentrée 2016, les directions d'écoles à deux classes passeront à 10 jours annuels de décharge, comme c'est déjà le cas pour les écoles de 3 classes. L'UNSA Education salue le dispositif de TD décharge de direction école 2 et 3 classes. Cela permettra, un jour par mois de décharge aux directrices et directeurs et donc un moyen de remplacement fixe pour assurer une continuité pédagogique pour les élèves.

Pour conclure Monsieur le directeur académique et en résumé, l'UNSA Education porte une **appréciation positive sur la création de 43 postes** dans les écoles gardoises pour 2016-17 même si nous soulignons la sous-évaluation des moyens pour les **RASED et l'ASH qui sont les grands oubliés** de cette carte scolaire. Nous attendons de votre part que vous partagiez cette analyse et proposiez un effort proportionné.

Merci de votre attention.

